

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU Jeudi 23 Juin 2016

Un poste de coordonnateur va être créé afin d'organiser le recensement de la population entre le 19 Janvier et le 18 Février 2017. Durant cette période, 4 agents recenseurs vont être recrutés.

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires.

Les tarifs de l'accueil du soir et de la garderie seront réactualisés. Le coût du service à 0,70€ pour l'accueil du soir, et 0,35€ pour la garderie à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

L'entreprise retenue pour la réalisation d'un parking rue Léon Blum est DUCROCQ TP.

Les tarifs de la location des salles des fêtes de la Poudrerie ont été revus. Ces changements seront effectifs dès les prochains contrats de location.

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2016 les tarifs des repas et boissons servis à la fête de clôture du centre de Loisirs.

Une subvention exceptionnelle a été accordée à l'Association Sportive d'Esquerdes.

Un changement de direction a été effectué au centre municipal de loisirs 2016. Marine MESMACRE est désormais Directrice du centre, secondée par Céline LANOY.

Aucune suite n'a été donnée à la demande d'emploi service civique compte tenu de la complexité de la démarche.

Le chantier école devrait démarrer le 25 Octobre prochain. Le recrutement se fera en Mairie.

Un emploi d'avenir pour le service technique est à pourvoir. Actuellement, 2 jeunes sont en période d'essai durant le mois de Juillet et Août.

Un emploi d'avenir à l'école maternelle est pourvu dès la rentrée scolaire 2016/2017 pour une durée allant d'un à trois ans.

L'association « Purple Moove » propose de mettre en place des cours de zumba pour enfants les mercredis après-midi. Le Conseil Municipal propose de mettre la salle annexe à disposition au coût du tarif à la journée.

Il est fait remarquer que le nombre d'enfants fréquentant la garderie le matin est élevé en raison de la présence des enfants de l'école maternelle et primaire. Des dispositions seront prises prochainement.

Vu pour être affiché le **Lundi 11 Juillet 2016**, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriale

A ESQUERDES  
(sceau de la mairie)

Le 11 Juillet 2016



L'Adjoint délégué  
(Signature)